

Afin de maintenir le contact entre les bénéficiaires de prestations et leurs proches tout en garantissant leur sécurité, un protocole de visite doit être réfléchi dans chaque site de la Fondation. Ces protocoles sont validés par la Direction Générale avant d'être mis en place.

La création des protocoles se fait en fonction de la capacité de compréhension des bénéficiaires du site et des possibilités d'agencement. Trois concepts de visite sont possibles:

### Visite sans contact physique: (avec plexiglas)

Pour qui:	Les bénéficiaires comprenant la situation mais ne pouvant pas garantir le respect des 2m de distance sociale. Visites préconisées pour les bénéficiaires vulnérables.
Lieu:	<ul style="list-style-type: none"> <li>🌿 Une salle avec deux entrées séparées: une pour les visiteurs, une pour le bénéficiaire et l'éducateur.</li> <li>🌿 La salle est séparée par un plexiglas afin de garantir qu'il n'y ait pas de contact physique.</li> <li>🌿 Deux heures sont nécessaires entre chaque visite pour aérer et désinfecter la salle.</li> </ul>
Nombre de visiteurs:	Deux visiteurs sont admis par visite.
Accompagnement:	Le bénéficiaire est accompagné par un collaborateur.
Durée:	<b>Maximum une heure.</b>
Conditions:	<ul style="list-style-type: none"> <li>🌿 Les visiteurs garantissent n'avoir aucun symptôme (ni fièvre), le collaborateur prend contact par téléphone le jour avant pour s'en assurer.</li> <li>🌿 Dès que la cellule présente un cas suspecté ou avéré de Covid-19 (phase 2 selon directive <i>Prise en charge en EMS Covid-19</i> du 23 avril 2020), interruption des visites jusqu'à retour à la normale.</li> <li>🌿 Si la personne en visite n'est pas le représentant légal, il faut l'autorisation de ce dernier (traçabilité du contact à noter dans le Projet de Vie).</li> <li>🌿 Le registre des visites et une déclaration de santé sont signés au début de la visite.</li> </ul>
Fréquence:	Chaque bénéficiaire peut avoir deux visites par semaine (sauf si le planning des visites ne le permet pas).
Objets:	Si les visiteurs apportent un cadeau au bénéficiaire, l'objet est récupéré dans une boîte en plastique puis désinfecté avant d'être transmis au bénéficiaire.



## Visite sans contact physique: (sans plexiglas)

Pour qui?	Les bénéficiaires comprenant la situation et pouvant garantir un respect des 2m de distance sociale.
Lieu:	<ul style="list-style-type: none"><li>🌿 Les visites ont lieu en extérieur, si possible à proximité du lieu de résidence du bénéficiaire.</li><li>🌿 Maintien de la distance sociale de 2m durant la rencontre.</li><li>🌿 Tenir compte des risques encourus par les parents pour se déplacer sur le lieu et aborder ce point avec eux lors d'un entretien téléphonique.</li><li>🌿 Le bénéficiaire et l'éducateur se rendent à pied au lieu de rendez-vous, sauf exception.</li></ul>
Nombre de visiteurs:	Deux visiteurs sont admis par visite.
Accompagnement:	<ul style="list-style-type: none"><li>🌿 <b>Le bénéficiaire est accompagné par un éducateur. Celui-ci est présent au début et à la fin de la visite; il reste présent pendant la visite si la distance sanitaire est difficilement respectée par le bénéficiaire et que des rappels à la règle sont nécessaires.</b></li><li>🌿 La visite se fait uniquement sur accord de l'Educateur Principal.</li></ul>
Durée:	<b>Maximum une heure.</b>
Conditions:	<ul style="list-style-type: none"><li>🌿 Les visiteurs garantissent n'avoir aucun symptôme (ni fièvre), le collaborateur prend contact par téléphone le jour avant pour s'en assurer.</li><li>🌿 Dès que la cellule présente un cas suspecté ou avéré de Covid-19 (phase 2 selon directive <i>Prise en charge en EMS Covid-19</i> du 23 avril 2020), interruption des visites jusqu'à retour à la normale</li><li>🌿 Si la personne en visite n'est pas le représentant légal, il faut l'autorisation de ce dernier (traçabilité du contact à noter dans le Projet de Vie).</li><li>🌿 Le registre des visites et une déclaration de santé sont signés au début de la visite.</li></ul>
Fréquence:	<b>Chaque bénéficiaire peut avoir deux visites par semaine</b> (sauf si l'organisation de l'accompagnement ne le permet pas).
Objets:	Si les visiteurs apportent un objet au bénéficiaire, désinfection des mains avant et après avoir récupéré l'objet.



## Visite avec brefs contacts physiques:

Pour qui:	Les bénéficiaires ne comprenant pas la situation et dont la communication ne permet pas la visite avec un plexiglas.
Lieu:	<ul style="list-style-type: none"><li>🌿 Une salle avec deux entrées séparées: une pour les visiteurs, une pour le bénéficiaire et l'éducateur.</li><li>🌿 Les contacts physiques brefs sont tolérés entre bénéficiaire et visiteurs. Dès que possible, reprendre la distance sociale de 2m.</li><li>🌿 <b>Les visites peuvent avoir lieu en extérieur, si possible à proximité du lieu de résidence du bénéficiaire.</b></li><li>🌿 Deux heures sont nécessaires entre chaque visite pour aérer et désinfecter la salle.</li></ul>
Nombre de visiteurs:	<ul style="list-style-type: none"><li>🌿 Deux visiteurs sont admis par visite.</li><li>🌿 Les visiteurs sont équipés <b>d'un masque et de gants</b> fournis par l'institution (attention: compter le temps de préparation en plus du temps de visite).</li></ul>
Accompagnement:	<ul style="list-style-type: none"><li>🌿 Le bénéficiaire est accompagné par un éducateur.</li><li>🌿 <b>La visite se fait uniquement avec l'accord de la Direction Générale.</b></li></ul>
Durée:	<b>Maximum une heure.</b>
Conditions:	<ul style="list-style-type: none"><li>🌿 Les visiteurs garantissent n'avoir aucun symptôme (ni fièvre), le collaborateur prend contact par téléphone le jour avant pour s'en assurer.</li><li>🌿 Dès que la cellule présente un cas suspecté ou avéré de Covid-19 (phase 2 selon directive <i>Prise en charge en EMS Covid-19</i> du 23 avril 2020), interruption des visites jusqu'à retour à la normale.</li><li>🌿 Si la personne en visite n'est pas le représentant légal, il faut l'autorisation de ce dernier (traçabilité du contact à noter dans le Projet de Vie).</li><li>🌿 Le registre des visites et une déclaration de santé sont signés au début de la visite.</li></ul>
Fréquence:	Chaque bénéficiaire peut avoir <b>deux visites par semaine</b> (sauf si le planning des visites ne le permet pas).
Objets:	Si les visiteurs apportent un cadeau au bénéficiaire, l'objet est récupéré dans une boîte en plastique puis désinfecté avant d'être transmis au bénéficiaire.